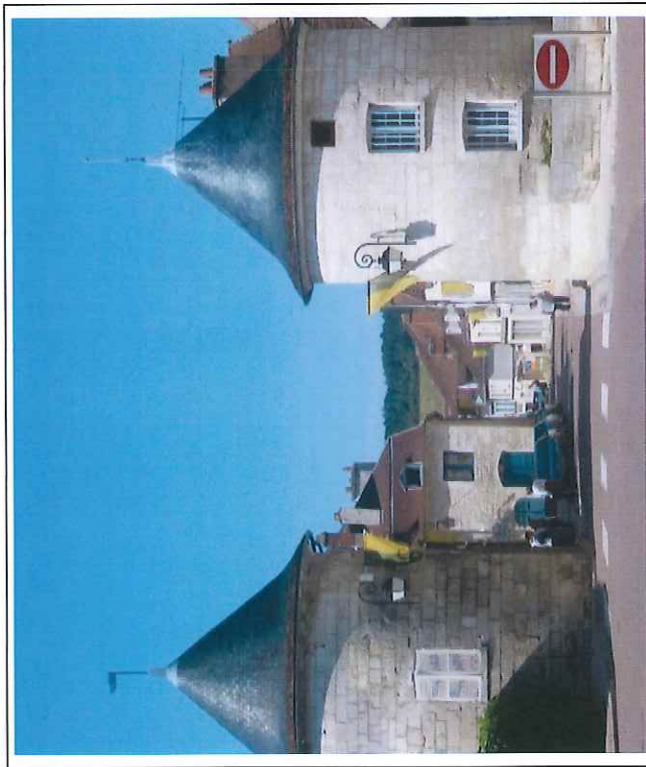


D.I.C.R.I.M.

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Commune de CHABLIS



Edition 2016

Prochaine mise à jour : 2021 (sauf évolution des risques, des mesures et des moyens)

Le mot du Maire

La commune de CHABLIS est située à 20 kilomètres d'AUXERRE, et en bordure de la rivière du Serein dont la crue de référence remonte à 1910. Le risque majeur auquel est soumis une partie de la commune est

Crues, pandémie, risque climatique, risque nucléaire, accident transport de matières dangereuses sont autant d'événements exceptionnels qui peuvent s'avérer graves et préjudiciables à la sécurité des personnes et des biens.

Le Décret N° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit d'information sur les risques pris en application de l'article L 125-2 du code de l'environnement modifié par le décret n° 2004-554 du 09 juin 2004 stipule que « le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ».

Par conséquent, c'est dans un souci d'information et de prévention que nous avons élaboré ce Document d'Information Communal sur les **Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.)** qui :

- Recense les risques majeurs auxquels notre commune peut être confrontée,
- Explique les conditions dans lesquelles l'alerte est apportée à la population,
- Précise pour chacun des risques les conseils de comportements et les mesures à prendre.

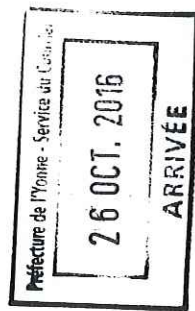
Cette brochure de sensibilisation simple, concise et pratique, procède du Plan Communal de Sauvegarde, document de gestion collective des événements, consultable par tous en Mairie.

Garder son calme, puis appliquer les consignes prescrites, permettra à chacun de se protéger avant l'arrivée des secours, de tenir efficacement sa place dans l'effort collectif de protection et de défense.

Il est important d'en expliquer son contenu à vos enfants. Conservez-le, pour vous y rapporter le cas échéant.

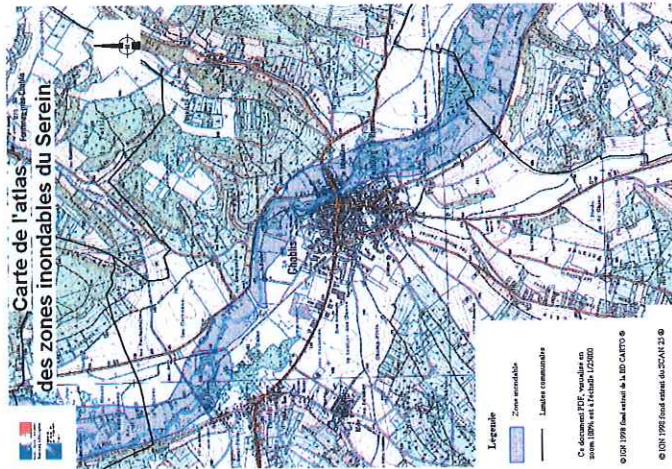
Votre sécurité et celle de tous en dépend.

*Le Maire,
Patrick GENDRAUD
1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental de l'Yonne*



D.I.C.R.I.M.

RISQUE INONDATION



Selon gravité : indiquer les actions envisageables compte tenu du risque / configuration de la commune

- permanence mairie
- déviation route (attention aux routes et ponts coupés)
- déclenchement PCS
- etc.

Moyens disponibles :

- Sirènes de la Mairie audible de l'ensemble de la ville



- Véhicule équipé d'un haut-parleur, (Police Municipale + services techniques).*

ATTENTION, ALERTE (sans évacuation des populations)

Un risque d'inondation menace votre quartier.

Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela devenait nécessaire.

Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité.

Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité.

Pour votre habitation appliquez les consignes pratiques données par la mairie.

ATTENTION, ALERTE (avec évacuation des populations)

Une inondation approche.

Évacuez immédiatement la zone où vous trouvez, dans le calme.

Rejoignez le lieu de regroupement dont vous relevez (à préciser) et suivez toutes les instructions des forces de l'ordre.

SMS/ MAIL

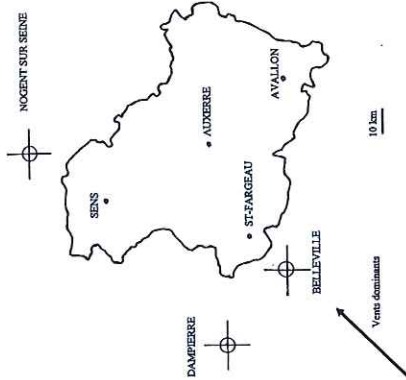
CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Surélever les meubles, amarrer les cuves
- Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux
- Couper le gaz, l'électricité
- Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres
- Ne pas téléphoner
- Se préparer à être évacué (prévoir couvertures, médicaments, papiers)
- Ecouter la radio
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux

France BLEU	103.5Mhz
France Info	105.5Mhz
SITES INTERNET	
Météo France	www.meteo.fr Permet aussi l'accès à la carte vigilance
Réseau d'annonce des crues	www.vigicrues.ecologie.gouv.fr : carte de France : sur SPC seine moyenne-Yonne-loing

COMMUNE de CHABLIS
D.I.C.R.I.M.

RISQUE NUCLEAIRE



Un accident sur une centrale nucléaire à proximité (Dampierre en Burly, Belleville sur Loire, Nogent sur Seine) peut faire craindre le passage d'un nuage radioactif (pollution air et eau) qui nécessiterait le confinement de la population.

ACTION DU MAIRE

- Information de la population et des ERP (Écoles primaires et maternelles FERRIERES et TACUSSEL, Collège, foyer logement, pôle jeunesse)
- Permanence mairie
- Déclenchement du PCS

ALERTE

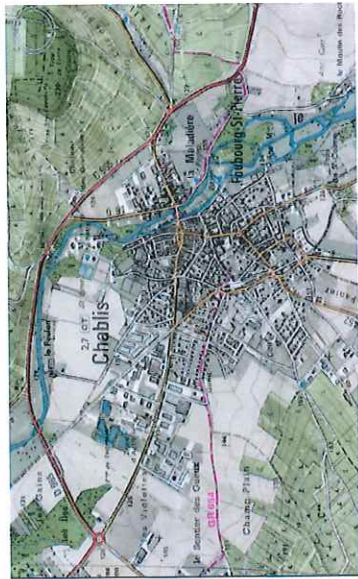
- Message pompiers / préfecture / radio / TV
- Indiquer le ou les moyens disponibles :
- cloches / sirènes, etc. avec le signal correspondant
- véhicule équipé d'un haut-parleur (message pré-formaté)
- au confinement

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Ecouter la radio
- Ne pas téléphoner
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux

COMMUNE de CHABLIS
D.I.C.R.I.M.

RISQUE TRANSPORT MATIERES DANGEREUSES



Les transports de matières dangereuses (livraison de GAZ, carburant, produits de traitements) circulent sur l'ensemble de la commune de CHABLIS

ACTION DU MAIRE

- Selon la gravité et en liaison avec les sapeurs-pompiers :
- Permanence mairie
- Evacuation partielle ou totale de la population
- Déclenchement du PCS
- Mise en place déviation / interdiction circulation

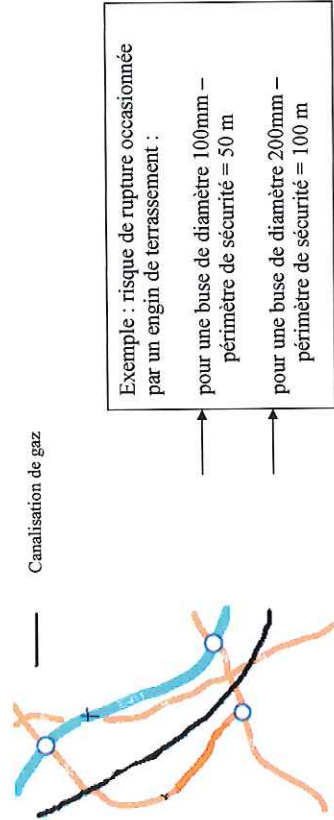
ALERTE

- Message pompiers / préfecture / radio / TV
- Indiquer le ou les moyens disponibles :
- cloches / sirènes, etc. avec le signal correspondant
- véhicule équipé d'un haut-parleur (message pré-formaté)

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Rester à l'écoute de la radio
- Ne sortir qu'en fin d'alerte

COMMUNE de CHABLIS D.I.C.R.I.M.
RISQUE SUR CONDUITE DE TRANSPORT DE GAZ



ACTION DU MAIRE Selon la gravité : - Evacuation partielle ou totale de la population (indications fournies par les sapeurs-pompiers et agents techniques gaz) - Permanence mairie - Déclenchement du PCS - Mise en place déviation / interdiction circulation ALERTE
--

Indiquer le ou les moyens disponibles : - Message pompiers / préfecture / radio / TV - cloches / sirènes, etc. avec le signal correspondant - véhicule équipé d'un haut-parleur (message pré-formaté) - Message de fin d'alerte avec éventuellement consigne GDF de remise en route des installations privées CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION
--

- Voir document GDF spécifique à la commune

COMMUNE de CHABLIS D.I.C.R.I.M.
RISQUE SITE SEVESO

Localisation / emprise et zones de dangers : Utiliser les cartes « zones d'application de la mesure » du PPI

ACTION DU MAIRE Cette fiche est à renseigner en tenant compte et en s'appuyant sur le PPI conservé en mairie ALERTE

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION
--

COMMUNE de CHABLIS
D.I.C.R.I.M.
RISQUE PANDEMIE GRIPPALE

Qu'est-ce qu'un pandémie ?
Il s'agit d'une épidémie qui s'étend au-delà des frontières internationales, soit à un continent, à un hémisphère ou au monde entier, et qui peut toucher un très grand nombre de personnes, quand elles ne sont pas immunisées contre la maladie ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades : la grippe aviaire par exemple (pour plus d'infos, voir le site www.grippeaviaire.gouv.fr)

30 % de la population touchée

Phase 1	Pas de virus circulant chez l'Homme
Phase 2	Pas de nouveau virus circulant chez l'Homme mais présence d'un virus animal causant un risque substantiel de maladie humaine
Phase 3	Infection humaine par un nouveau virus (mais sans transmission interhumaine ou dans des cas isolés liés à des contacts rapprochés)
Phase 4	Petits groupements de transmission interhumaine limités, mais extension localisée (virus mal adapté aux humains)
Phase 5	Large groupements, mais transmission interhumaine toujours localisée (le virus s'adapte à l'Homme)
Phase 6	Forte transmission interhumaine dans la population

ACTION DU MAIRE

- Phase 3/4/5 : dans ces phases, le maire agit en sa qualité d'agent de l'Etat. Il est le relais efficace de la puissance publique sur le territoire de la commune.
- Le maire désigne un correspondant « pandémie grippale » et transmet ses coordonnées au préfet
- Utilise et renforce la liste des personnes fragiles

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Toute mortalité anormale d'oiseaux sauvages en zone rurale doit être signalée à la direction départementale des services vétérinaires (DDSV) (tél : 03 86 94 22 50). Sinon appeler la Préfecture au 03 86 72 79 89.
- Une mortalité anormale correspond à plus de 5 oiseaux sauvages trouvés morts sur un même site (rayon de moins de 500 m) et dans un laps de temps restreint (moins d'une semaine).
- Ne pas toucher aux oiseaux trouvés morts. La collecte est assurée par la FDC, l'ONCFS ou la DDSV.

COMMUNE de CHABLIS
D.I.C.R.I.M.
RISQUE CANICULE

L'année 2003 a été marquée par une hausse sensible du nombre de décès. Un tel niveau n'avait pas été atteint en France métropolitaine depuis 1985. La canicule du mois d'août 2003 en est à l'origine.
En Bourgogne, le mois d'août 2003 a été chaud : cinq degrés au-dessus des normales saisonnières, avec un pic de 41.1 ° relevé à Auxerre le 6 août (relevé INSEE).

ACTION DU MAIRE

- organisation de l'accompagnement des personnes fragiles
- organisation d'une permanence en mairie
- préparation des endroits frais
- si aggravation, déclenchement du PCS
- indiquer les actions envisageables compte tenu de la population / situation sur le territoire de la commune

ALERTE

Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

- Appels téléphoniques, circuit d'alerte (véhicule avec mégaphone)
- Affichages
- Message diffusé par les pompiers
- Messages diffusés par les médias (radio et TV)

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Passer au moins 3h par jour dans un endroit frais
- Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour
- Boire fréquemment et abondamment même sans soif
- Eviter de sortir surtout aux heures les plus chaudes
- Prendre des nouvelles de ses voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés
- Ecouter la radio (récepteurs alimentés par piles si possible)

COMMUNE de CHABLIS D.I.C.R.I.M. AUTRES RISQUES
--

Autre risque selon spécificités de la commune :

- incendie forêt fréquent
- zone verglas récurrente
- zone neige abondante récurrente
- etc.

ACTION DU MAIRE

Indiquer les actions envisageables compte tenu des risques / population / situation sur le territoire de la commune

ALERTE

Indiquer le moyen d'alerte approprié

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

COMMUNE de CHABLIS D.I.C.R.I.M. VIGIPIRATE
--

Le plan vigipirate est un dispositif de vigilance, de prévention et de lutte contre le terrorisme. Il couvre toutes les activités du pays pour le sécuriser. Il doit aussi permettre d'entretenir la vigilance permanente et susciter une mobilisation de la population en cas d'événement grave.

Objectifs

Le plan vigipirate doit :

- assurer la protection des citoyens, du territoire et des intérêts de la France contre la menace terroriste,
- développer et maintenir la vigilance de la population pour prévenir et détecter le plus en amont possible toute menace terroriste,
- permettre une réaction rapide et coordonnée en cas d'action terroriste, afin de renforcer la protection, de faciliter l'intervention et d'assurer la continuité des activités d'importance vitale.

Il repose sur un principe de responsabilité partagée entre les autorités publiques (État, collectivités, etc.), les opérateurs publics et privés (services de sécurité par exemple) et les citoyens.

Niveaux d'alerte

Depuis 2014, il en existe 2 :

- un niveau de vigilance qui peut être renforcé temporairement, géographiquement pour faire face à une menace particulière ou à une vulnérabilité ponctuelle. Ce niveau est matérialisé par un triangle rouge à bords noirs marqué *Vigipirate*.
- un niveau d'alerte attentat pour faire face à une menace imminente, limité dans le temps. Dans ce cas, la mention *alerte attentat* est ajoutée au triangle rouge.

Consignes :

Lorsque le plan est mis en place, un citoyen doit par exemple :

- signaler aux autorités tout colis abandonné, véhicule ou comportement suspect,
- garder avec lui ses affaires personnelles.

COMMUNE de CHABLIS D.I.C.R.I.M.	
ECOLEs	

COMMUNE de CHABLIS D.I.C.R.I.M.	
EN CAS D'URGENCE	

PPMS : Plan Particulier de Mise en Sûreté

Le PPMS permet de mettre en place une organisation interne à l'établissement scolaire, assurant ainsi la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours. Il prévoit les consignes à appliquer, les personnes ressources et leurs missions en cas d'alerte pour chacun des risques majeurs auxquels l'établissement est exposé. Les établissements scolaires de Chablis ont élaboré et remis à jour leurs PPMS.

« **N'allez pas chercher vos enfants à l'école** » est une consigne qui peut paraître difficile à respecter, elle est cependant indispensable. A l'extérieur, vous pouvez vous mettre en danger et gêner l'intervention des secours.

MEDIAS - RADIOS	
France BLEU	103.5Mhz
France Info	105.5Mhz
SITES INTERNET	
Météo France Réseau d'annonce des crues	www.meteo.fr Permet aussi l'accès à la carte vigilance www.vigicrues.ecologie.gouv.fr : carte de France : sur SPC seine moyenne-Yonne-loing
NUMEROS UTILES	
MAIRIE DE CHABLIS	03.86.42.87.70
POLICE MUNICIPALE	03.86.18.96.36
POMPIERS	18 ou 112
SAMU	15 ou 112
GENDARMERIE	17 ou
PREFECTURE	03.86.72.79.89
METEO France	08.92.68.02.89
DDSV	03.86.94.22.50
ARS	03.86.51.80.00 / 0 820 20 85 20
Centre Antipoison	03.83.32.36.36